

La tactique du feu de l'infanterie depuis 1793 : contribution à l'histoire de l'infanterie

Autor(en): **Günther, Reinhold**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **42 (1897)**

Heft 9

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-337420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIII^e Année.

N^o 9.

Septembre 1897.

La tactique du feu de l'infanterie depuis 1795.

Contribution à l'histoire de l'infanterie

par le 1^{er} lieutenant Reinhold GÜNTHER.

Le fusilier est le chevalier moderne.
Général GARVICIC.

L'impulsion considérable que l'esprit inventif de l'homme a donnée, dans ce siècle, à l'industrie, s'est fait sentir aussi, et d'une façon non moins sensible, dans le domaine de la technique des armes.

Le développement progressif des armes à feu portatives pour l'infanterie est comme un miroir où se reflètent les grandes transformations qui se sont produites, depuis la Révolution, dans la culture intellectuelle des peuples.

Le fusil perfectionné a exercé une influence prépondérante dans l'organisation de la nation armée et sur l'introduction du service militaire obligatoire, suprême moyen d'éducation nationale.

Le fusil perfectionné, voilà, proprement dit, le vrai « maître d'école de Sadowa », dont on a tant parlé. C'est à lui, indirectement, que nous sommes redevables des victoires que, depuis cent ans, a remportées la civilisation.

« La balle est folle ; la baïonnette ¹ seule est brave ». Ce

¹ « L'usage de la baïonnette au bout du fusil est de l'institution de Louis XIV ; avant lui, on s'en servait quelquefois, mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattissent avec cette arme. Le premier régiment qui eut des baïonnettes et qu'on forma à cet exercice fut celui des fusiliers, établi en 1671 ». — (Voltaire.)

Une chronique du midi de la France dit que « ce fut durant le siège que » Bayonne soutint, en 1523, contre les rois d'Angleterre et d'Aragon réunis, que » les femmes de cette ville, se chargeant courageusement de défendre les remparts, inventèrent la baïonnette ».

D'autre part, on montre dans les Basses-Pyrénées une position nommée « Redoute de la baïonnette » ; et la tradition rapporte que ce lieu fut ainsi nommé parce que, à une époque qui n'est pas déterminée, les Basques, ayant épuisé leurs munitions dans un combat avec les Espagnols, ne seraient parvenus à repousser ces derniers qu'en attachant leurs couteaux au bout de leurs fusils.

Enfin, une autre opinion sur l'origine de la baïonnette a été soutenue par le

mot bien connu de Souwaroff caractérise mieux que n'importe quelle longue dissertation le point de vue qui prévalait vers 1790, à l'égard des armes à feu, dans l'infanterie des armées mercenaires. Le « fusil de munition »¹ ne se composait que de quatre parties : le canon, le fût ou bois, la platine ou culasse, la baguette. Et cependant bien peu de personnes étaient capables de démonter l'arme complètement ou de remonter, par exemple, la platine. D'un autre côté, les hommes étaient exercés d'une manière tout à fait insuffisante au combat à la baïonnette². Dans les inspections d'armes, les officiers se bornaient à s'assurer de la propreté de l'arme à l'extérieur. Aucune instruction proprement dite n'était donnée

Journal de l'armée, lequel fait remonter l'invention de la baïonnette aux Malais de Madagascar; ce seraient les Hollandais qui auraient emprunté à ces sauvages l'idée de fixer une dague au bout du canon du fusil afin que celui-ci ne reste pas inutile lorsqu'on ne peut plus faire feu.

On n'est pas plus d'accord sur l'origine du nom que sur celle de la chose. Pour les uns, *baïonnette* vient de Bayonne, « nom de la ville où elle fut inventée (Brachel), pour les autres, de l'espagnol *bayona*, qui veut dire *gaine*, ou du roman *bayoneta*, qui signifie petite gaine. (N. du T.).

En 1691, un perfectionnement de premier ordre vint centupler l'importance de la baïonnette. Le général anglais Mackay imagina la baïonnette à douille, qui se fixe au canon extérieurement et qui permet de tirer même lorsqu'elle est attachée au bout du fusil. (L.Figuier.)

¹ Le premier modèle réglementaire du « fusil de munition » fut établi en France et date de 1717. Il fut conservé presque sans modification jusqu'en 1822. A cette époque, une nouvelle arme, le fusil à percussion, remplaça le fusil à silex. (L.Figuier.)

² L'exemple suivant montrera combien peu le maniement de la baïonnette était expliqué et rendu compréhensible aux hommes : Dans la guerre de Turquie, au combat de la redoute de Basania, on ordonna à un détachement d'attaquer à la baïonnette. Mais les hommes restèrent immobiles comme des statues, sans doute parce qu'on ne leur avait jamais appris à faire autrement. Les Turcs, tirant leurs couteaux et se glissant sous les mousquets, allèrent frapper les soldats aux pieds. (*Memorandum du général Vukassowich au Conseil de guerre de la Cour*, 1803.)

En 1799, Souwaroff faisait exercer soigneusement au maniement de la baïonnette et à l'attaque à la baïonnette les Impériaux aussi bien que l'infanterie de l'armée de Korsakoff, campée près de Zurich. On peut en conclure que, lorsqu'ils n'étaient pas sous les ordres du vieux maréchal, les Russes n'étaient pas très habiles dans l'usage de l'arme blanche.

De nombreux exemples de la campagne de 1800 prouvent que c'est grâce à leur habileté, lors des combats corps à corps, que les Français durent leurs victoires sur les Impériaux. Il n'est cependant pas établi qu'ils fussent spécialement exercés dans le maniement de la baïonnette. Nous sommes, du reste, tous témoins que cette branche de la gymnastique militaire est actuellement encore pratiquée d'une façon par trop mécanique. (Voir Hohenlohe, *Lettres militaires*, lettre II : De l'infanterie, page 23.)

aux hommes relativement au tir. Scharnhorst s'en plaint : « Si » l'infanterie, dit-il, était aussi bien exercée à viser qu'à » charger, on pourrait construire le fusil d'infanterie pour le » tir de but en blanc, à une plus grande échelle, et obtenir, » de loin comme de près, un tir plus précis que mainte- » nant. »

Pendant de longues années, dans les pays allemands, le fusil ne reçut pas les perfectionnements apportés au modèle français de 1777. Le fusil allemand était long de 155 à 165 cm., afin de permettre sans danger le tir sur trois rangs. Il pesait en moyenne 5 kilogrammes ; une charge d'environ 10 grammes de poudre lançait une balle d'environ 30 grammes. Le canon devait être à peu près 200 fois plus lourd que la balle, et avoir une longueur de 120 à 130 cm., avec un calibre moyen de 17 à 18 mm. Le but en blanc était à la distance de 130 m. La portée extrême ne dépassait pas 300 m. Le canon était lisse, on considérait en effet comme un préjugé qu'une carabine rayée pût tirer plus loin qu'un canon lisse. Napoléon lui-même se prononça délibérément contre le fusil rayé à baguette.

La précision de ces carabines (mousquets) laissait naturellement fort à désirer. « Tous les coups ne portent pas, dit » Scharnhorst ; les balles dévient de la direction de l'arme à » tel point qu'à cent pas il n'est pas possible, même en visant » avec le plus grand soin, de mettre tous les coups dans une » cible représentant une ligne d'infanterie (par conséquent » haute de six pieds et très large). A une plus grande dis- » tance, à 200 pas, par exemple, la moitié à peine des coups » touchent la cible, et à 400 pas, à peine le quart ; les autres » coups portent en terre ou passent par dessus. »

Il en était de même de la force de pénétration du projectile. A une très courte distance, la balle traversait une planche de chêne de 5 à 6 cm., ou une planche de sapin de 10 à 12 cm. A 240 m., la force de pénétration diminuait de moitié. A bout portant, on pouvait être protégé par un parapet de terre de 45 cm. ; la balle traversait 75 cm. d'un sol léger.

Du temps de Frédéric-le-Grand, la charge exigeait 15 secondes ; les hommes particulièrement bien exercés arrivaient en 12 et même en 10 secondes, et l'on considérait comme normal un tir de 4, au plus 5 coups par minute. Il va sans dire qu'à cette « vitesse » il ne pouvait être question de bien viser.

Chaque armée avait, en ce qui concerne le feu d'infanterie, ses particularités. On distinguait, selon les différents règlements, le feu de bataillon, le demi-feu de bataillon, le feu de peloton, le feu de rang, le feu de file, le feu de division, le feu de haie, le feu de défilé, le feu de compagnie, le feu de tirailleurs ou feu isolé. Le feu de bataillon, salve commandée par le commandant, passait pour le meilleur, aussi bien pour l'attaque que pour la défense. Le feu de pelotons — le bataillon comprenant 8 pelotons — ainsi que le feu de divisions — la division comptait de 4 à 6 pelotons — était ordinairement employé contre les attaques de cavalerie. Dans l'infanterie prussienne, d'après le règlement de 1788, ce feu commençait à l'aile droite par les pelotons impairs, puis sautait aux pelotons pairs. Les Français commençaient le feu par les pelotons du centre; les Impériaux le commandaient des deux ailes vers le centre. Même dans une infanterie très bien disciplinée, cette sorte de feu, par suite de la répétition du commandement par les sous-ordres, dégénérait souvent en un feu à volonté irrégulier « avec lequel — d'après Warnery — on peut faire » déguerpir les moineaux mais nullement chasser l'ennemi ».

Une autre singularité, le feu de rang, était également usité dans l'armée impériale. Les deuxième et troisième rangs tiraient d'abord, afin de maintenir plus facilement le bataillon en ligne; le premier rang était considéré comme une énergique et efficace réserve de feu.

L'infanterie prussienne pratiqua, en 1788, comme elle l'avait déjà fait en 1751, le feu pendant la marche en avant, idée récemment reprise et qui ne paraît pas totalement bannie de l'esprit de quelques tacticiens. Pour l'exécuter, la compagnie ou le demi-bataillon prenait un pas raccourci de 30 cm., à la vitesse de 75 pas à la minute. Les pelotons impairs, par contre, s'avançaient rapidement de trois pas ordinaires et faisaient feu. Quand ils étaient rentrés dans le rang, les pelotons pairs exécutaient, au commandement, le même mouvement.

Nous nous représentons donc l'attaque normale pendant cette période de la manière suivante: Le bataillon s'avancait en ordre serré, officiers et sous-officiers aux ailes, ou en serre-files; les hommes les plus décidés au troisième rang. Il se portait spécialement en avant, sans tirer parti des avan-

tages du terrain ¹, jusqu'à environ 80 m. A cette distance, le bataillon entier donnait un, deux ou parfois trois feux, avançait encore jusqu'à 40 ou 50 m. de l'ennemi et s'élançait sur lui à la baïonnette. Un bataillon debout et sur la défensive attendait pour faire feu que l'assaillant fût à 160 ou 120 m.; il tirait alors autant de salves que le lui permettait la fumée; quand l'ennemi n'était plus qu'à environ 30 pas, il passait à l'attaque décisive à l'arme blanche.

Quant à la cavalerie, on la laissait approcher à 50 et même 30 pas avant de tirer. Si on n'avait pas le temps de se former en carré, on tirait par pelotons. Les trois rangs permettaient d'attendre avec sang-froid les cavaliers isolés. A cette époque déjà, le feu d'infanterie était le moyen par excellence pour repousser les attaques de cavalerie; c'est aux débuts de la période glorieuse de Frédéric-le-Grand que remonte la tendance à mettre en ligne contre la cavalerie le plus grand nombre de fusils possible.

Le combat en ordre dispersé, la meilleure utilisation du feu individuel et la mise à profit des avantages du terrain, sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'invention américaine. Ce genre de combat fut souvent employé, et avec succès, dans la lutte des colonies pour leur indépendance; il apparaissait alors comme une des formes irrégulières de la petite guerre, mais n'avait aucun rapport avec notre tactique en ligne actuelle.

Il est vrai que les officiers français, camarades de Lafayette, apprirent à connaître à fond le « combat de tirailleurs »; les corps francs des États européens l'avaient toujours un peu employé, mais il n'avait que rarement été mis en pratique sur les champs de bataille. Toutefois, ce mode de combat était trop conforme au caractère des soldats de la Révolution, braves en général, mais peu disciplinés (et dont le fusil remarquable pour l'époque fut encore amélioré en 1800), pour ne pas se généraliser parmi eux.

« Affaibli par de nombreuses pertes de soldats bien dressés » lisons-nous dans les *Beiträge zum praktischen Unterricht im Felde für Offiziere der österreichischen Armee*, Heft 3,

¹ La conduite de l'infanterie du Hanovre qui, à Hastenbeck, se mit à genou pour diminuer le but de moitié, fut considérée comme un événement remarquable, comme un chef-d'œuvre de tactique, une inspiration du génie militaire. Les bois ne pouvaient être utilisés que très rarement comme couverture d'un bataillon en ligne.

» Vienne, 1807, 4^o — les troupes des autres armées en campagne perdirent bientôt la cohésion nécessaire et l'obéissance aveugle qui seules font que le soldat reste inébranlable à son rang, bravant tous les dangers et ne se laissant effrayer par rien. Une ligne exposée au feu de quelques tirailleurs isolés voltigeant autour d'elle était bientôt démolie par la perte de quelques hommes tombés dans ses rangs. »

Humiliant témoignage, vraiment, du dressage tant vanté du soldat mercenaire !

Et plus loin :

« Les uns se débandaient et prenaient la fuite ; de braves bataillons couraient en avant pour venger la mort de leurs camarades et pour repousser l'ennemi plein d'audace ; mais, à peine sortis de leurs positions, ils perdaient le contact avec les troupes voisines ; et si derrière les tirailleurs ennemis se trouvait embusquée une réserve en ordre serré, ces bataillons isolés étaient bientôt mis en déroute. »

Souwaroff, un des plus grands génies militaires de tous les temps, comprit de la façon la plus complète la nouvelle tactique ¹. Il n'a absolument pas méprisé la nouvelle méthode de combat, comme pourrait le faire croire le mot cité plus haut : « La balle est folle... » Dans un ordre du jour, rédigé à Valleggio, il prescrivait, par exemple : « L'infanterie debout fera feu sur les assaillants à 60 pas ; à 30 pas elle se précipitera sur eux à la baïonnette. » Et dans « les leçons aux soldats sur les connaissances qu'ils doivent posséder », il disait en 1791 : « Pendant l'attaque, ne cesse pas un instant de charger et de tirer. Mets ton attention à tirer dans la cible. Chaque ennemi doit être acheté par vingt balles de plomb, et même, si nous tirons en visant, une balle sur trente se perdra... »

Et plus loin encore :

« Au lieu de tirailleurs proprement dits, on a de bons tireurs, quatre par escouade. Ils tirent sur le rang ; ils peuvent aussi s'avancer en avant pour tirer. Mais qu'aucune balle ne soit perdue ! » Souwaroff ordonne donc expressément une préparation effective de l'attaque par un tir bien dirigé !

Les soldats impériaux de la première coalition n'étaient pas

¹ Voir sur ce point l'étude de l'auteur : *Souwaroff en Italie et en Suisse en 1799*. « Militär-Wochenblatt », 1896, nos 3, 4, 6.

des Prussiens de 1870; en 1800 encore, leurs chefs commirent la faute de considérer comme impénétrables et propres à être utilisés comme point de soutien de flancs, les forêts épaisses et les terrains coupés. Mais, l'expérience aidant, depuis 1805 les principes suivants firent règle pour l'emploi de l'infanterie dans les combats en ordre dispersé :

Le tiers de la troupe, de préférence le troisième rang de la ligne — parce que son éloignement n'apportera aucune modification dans la ligne de front — sera déployé en tirailleurs. Le troisième rang sera de nouveau divisé en 12 sections (le bataillon a 36 sections), dont 4 serviront de réserve et resteront, dans la règle, derrière chacune des ailes, les deux autres derrière le centre, à environ 50 ou 80 pas de distance de la ligne des tirailleurs. Ces réserves, que l'on tiendra couvertes le plus possible, prendront part au combat par le feu autant que faire se pourra. Dans la ligne de feu, la distance d'homme à homme sera de 6 pas; les 48 hommes des 8 sections occuperont ainsi un front de 288 pas, tandis que le front normal d'un bataillon (impérial) n'a que 223 pas.

Les règlements de l'infanterie allemande posaient pour l'emploi des tirailleurs d'assez nombreux principes. Devant un ennemi supérieur en force, la ligne des tirailleurs faisait retraite d'abord sur les réserves, puis avec celles-ci, sur le bataillon, ce qui avait assez souvent pour conséquence fâcheuse de masquer longtemps le front de celui-ci. Dans une position défensive, les tirailleurs ne devaient jamais, de leur propre initiative, se mettre à la poursuite de l'ennemi en retraite. D'autre part, le renforcement de la ligne de feu par la ligne était considéré comme extrêmement dangereux. Les tirailleurs ne devaient s'employer que dans un terrain coupé, jamais en terrain découvert; car, par suite de la lenteur de leur feu, ils restaient presque sans défense vis-à-vis des attaques de cavalerie. L'alignement de la ligne des tirailleurs n'était recommandé que sur la place d'exercice. Sur le terrain, « l'alignement doit être subordonné à la nature du terrain. » Tout bond en avant se faisait au pas accéléré. Pendant l'attaque, la ligne des tirailleurs devait se proposer comme but principal un mouvement enveloppant ou un feu de flanc. La chaîne des tirailleurs devait soutenir l'attaque proprement dite par un feu violent à courte distance, jusqu'à ce que le corps de troupe principal eût atteint la hauteur et passât à l'attaque à la baïonnette. Les

tirailleurs et leurs réserves suivaient alors cet exemple et formaient de nouveau une sorte de troisième rang. A eux aussi incombait, cas échéant, la tâche de couvrir la retraite.

On le voit, les principales conditions du combat de tirailleurs étaient contenues dans ces dispositions; en pratique cependant, l'exécution faisait souvent défaut, la plupart des hommes n'arrivant pas à abandonner complètement la tactique linéaire dont ils étaient pénétrés. On courait ainsi ce grave danger de pratiquer une des tactiques sans oublier l'autre. Toutefois les temps avançaient; on allait recruter des hommes pour les former au combat par le feu et constituer un corps d'infanterie d'élite.

Les corps de carabiniers et de chasseurs ont pris naissance à peu près à la même époque dans les divers pays. Dans les monarchies, on appelait au service, dans ce but spécial, la plupart des fonctionnaires du service des forêts; en Suisse, les carabiniers se recrutaient en majeure partie dans la bourgeoisie aisée. Le jeune carabinier devait non seulement pourvoir lui-même à son équipement, à son habillement et à son armement, mais encore fréquenter assidûment les exercices de tir. En compensation de ces sacrifices, il était hautement estimé dans sa famille et jouissait de la considération générale. L'esprit de corps spécial qui animait les soldats à l'habit vert s'est perpétué jusqu'à nos jours, encore que leur antique splendeur soit bien diminuée. L'arme spéciale disparaît dans l'armée, mais, hâtons-nous de le dire, sans préjudice aucun pour l'infanterie.

Les chasseurs constituèrent jusqu'en 1874 une deuxième sorte d'infanterie d'élite, à la vérité moins prisée que la précédente. Chaque bataillon (à six compagnies) possédait deux compagnies de chasseurs. Exercés principalement en vue du combat de tirailleurs et du service de sûreté, les chasseurs — dont les officiers portaient le cor comme signe distinctif et comme signal — étaient aussi considérés comme infanterie légère. Leurs modèles furent les « Chasseurs de la République » et les « Voltigeurs » du Premier empire¹.

En France même les chasseurs furent très populaires. En 1794 déjà, on disait d'eux qu'ils tiraient avec précision jusqu'à 800 pas (650 m.), ce que nous avons aujourd'hui peine à

¹ Comparez l'écrit de l'auteur : *Beiträge zur Geschichte der schweizer. Infanterie* ou *Entwicklung der leichten Infanterie*. Frauenfeld 1895.

croire. Dans la période de 1830 à 1845, on a vu des choses presque incroyables des « chasseurs de Vincennes ». Depuis la guerre de Crimée, mais surtout depuis la campagne de 1859, ils furent éclipsés par les « zouaves », très admirés à cette époque et dont l'habillement fantaisiste faisait le ravissement des idéalistes militaires. Dans les Etats impériaux du Danube, nous trouvons, par contre, les « chasseurs impériaux »; en Prusse les carabiniers de la garde » (*Gardeschützen*), un corps d'origine neuchâteloise, et les « bataillons de chasseurs ».

Vers 1751 déjà, fut créé à Aigle (Vaud), un corps de carabiniers qui excita la curiosité du colonel Salomon Landolt, de Zurich, bailli de Greifensee, mort en 1818. Le colonel Landolt, un soldat de grand mérite, et que Frédéric-le-Grand lui-même avait engagé à entrer au service de Prusse, constitua alors, en 1768, avec des volontaires choisis dans les meilleures familles de sa ville natale, un corps d'infanterie d'élite armé de carabines, qui fut plus tard le modèle des compagnies de carabiniers. La vaine tentative de l'archiduc Charles de passer l'Aar près de Döttingen, le 17 août 1799, tentative qui échoua grâce au feu bien dirigé de ces milices, prouve l'importance et la valeur de ces carabiniers ¹.

Les dispositions du règlement de 1819 montrent quels services on attendait des carabiniers suisses dans le premier tiers de ce siècle. Elles portent :

§ 1. D'après les principes posés dans le règlement général de 1817 pour les milices fédérales, en ce qui concerne le service des carabiniers, cette armée ne doit plus être considérée comme infanterie légère, mais plutôt comme *artillerie légère*, qui, à cause de la grande distance où elle peut atteindre l'ennemi, par suite de la précision de son tir, peut être utilisée avec le plus grand succès.

Le carabinier doit donc se distinguer du fantassin par un tir d'une grande précision. Contre des *masses* qui s'avancent le feu peut être commencé tout au moins avec une partie des hommes, à 400 pas (300 m.) ².

¹ D'après Jomini, l'entreprise échoua « par la présence de quatre compagnies » de carabiniers suisses faisant partie de la division Ney, qui, très bien embusqués, tuaient les pontonniers à mesure qu'ils se découvraient dans le travail » qu'il fallait bien faire pour construire le pont ».

² La carabine-mousqueton suisse, modèle de 1818 (fusil à silex) avait une mire graduée jusqu'à 600 pas.

Comme on le voit, la théorie si vivement combattue par von Bogulawski dans sa *Geschichte der Taktik*, et qui veut que le feu ne soit ouvert qu'à une courte

§ 2. Le commandant disposera à volonté des carabiniers. Les occasions où il pourra les utiliser avec avantage sont les suivantes :

a) Pour l'occupation et la défense des points importants, comme cols de montagne, retranchements, villages, abatis, rives de cours d'eau, etc.

b) Pour la défense de toutes les positions que le terrain rend inaccessibles à l'artillerie.

c) Pour le siège et la défense des places fortes et des retranchements de campagne.

d) Comme couverture de l'artillerie.

e) Comme escorte des reconnaissances importantes.

f) Comme couverture de flanc de grandes masses de troupes, comme troupes d'observation entre les grands intervalles de subdivisions d'armées.

g) A chaque avant-poste important on adjoindra un détachement de carabiniers, destiné — si l'avant-poste est sans artillerie — à tenir, en cas d'attaque, l'ennemi à distance pendant un certain temps.

h) On emploiera aussi les carabiniers, en relation avec une troupe légère, pour le combat de tirailleurs, car la troupe légère gagnera beaucoup en efficacité par le concours d'un nombre proportionné de carabiniers ; et ceux-ci ne risquant pas d'être surpris par une attaque à la baïonnette de la part de l'infanterie, pourront tirer à leur aise.

Par suite de la création de l'artillerie de montagne, on n'utilisa pas longtemps les carabiniers comme « artillerie légère » ; faisons toutefois remarquer, par anticipation, que, pendant la campagne du Sonderbund, en 1847, ils ont eu plusieurs fois l'occasion de combattre en tirailleurs.

On trouve cependant dans l'appréciation dont est l'objet cette infanterie spéciale, des notes discordantes : « La carabine » est une arme meurtrière dans la main d'un tireur adroit — dit Brandt¹, mais il serait téméraire de la mettre entre les mains d'une recrue. L'entretien de l'arme et de son mécanisme, exige un haut degré de dressage du soldat ; l'emploi de l'arme demande à son tour un certain doigté et des précautions que seules peuvent acquérir des hommes instruits avec le plus grand soin. »

On fit également valoir contre la carabine des raisons d'humanité et le droit des gens. Turpin de Crissé appelle les carabins, était déjà familière au rédacteur du règlement suisse de 1819 pour les carabiniers.

¹ Général Dr H. von Brandt : *Grundzüge der Taktik der drei Waffen*, etc., Berlin, 1833, 1842, 1859, page 38 et 39.

biniers « des assassins », et Frédéric-le-Grand défendit à ses officiers de se « canarder » de cette façon avec les ennemis. « Il » faut éviter des pratiques semblables ; l'homme n'est pas du » gibier ; ces manœuvres ne décident de rien ; elles ne font » que d'augmenter les animosités... »

D'autre part, la création d'une infanterie légère était recommandée pour divers motifs. Napoléon, il est vrai, ne voulait qu'une seule espèce de fantassins, mais il les voulait bons ; ce qui ne l'empêchait pas de savoir fort bien se servir des « voltigeurs » et de cultiver leur prestige. Lorsque, plus tard, sous Louis-Philippe, on s'efforça de rendre plus mobile l'infanterie tout entière, les grenadiers qualifièrent de « monstruosité » le pas de course, et l'on tint compte de leur refus d'exercer le « pas de gymnastique ». Brandt¹ déclarait encore, en 1858, que la distinction entre l'infanterie légère et l'infanterie de ligne serait indispensable « aussi longtemps que les » théoriciens qui prétendent le contraire n'auront pas trouvé » le moyen de rendre les hommes tous également forts et » également agiles ». Et en même temps, il rappelle le mot qui avait cours en France sur les qualités que devait posséder l'infanterie légère : « Bon pied, bon œil, le nez au vent, l'oreille » au guet, le cœur assez calme ; il faut être adroit, patient, etc. »

En Algérie, les Français, sous le commandement du général Clausel, créèrent, le 1^{er} octobre 1830, avec des indigènes le « corps des Zouaves »². Le nom vient du mot *zouaouwa*, par lequel on désignait une tribu qui fournissait au bey des percepteurs d'impôt très redoutés. Cependant deux bataillons d'Européens y furent bientôt adjoints, parmi lesquels les « Volontaires de la Charte », les têtes les plus échauffées des combattants de juillet, que le roi bourgeois voulait sentir occupés. En 1840 encore, on considérait les zouaves comme une anomalie ; ils ne figurèrent pas au budget de l'année suivante. Par contre, le 8 septembre 1849, le nombre de leurs compagnies fut porté de 12 à 27, et l'on en forma un régiment à 3 bataillons. Dans la liste des officiers d'état-major se trouvent des noms comme ceux de Cavaignac, Lamoricière, Renault, Le Flô, St-Arnaud, Ladmirault, Espinasse, Canrobert, d'Aurelle de Paladines, Bourbaki. Il est indiscutable que cette troupe s'est couverte

¹ Page 41.

² Voir commandant E. Dequobès : *Historique du 1^{er} régiment de zouaves*, Paris, 1882.

de gloire en Algérie, au Mexique, de même que dans les différentes campagnes françaises en Europe, quoique le 1^{er} régiment — depuis le 13 janvier 1852 il en existait trois — ait été fait tout entier prisonnier par les Allemands le 1^{er} septembre 1870. Actuellement, tous les zouaves sont en Afrique, et le corps paraît destiné à disparaître.

En Allemagne et dans les autres grandes puissances, au contraire, on ne paraît pas vouloir de sitôt supprimer l'habit vert. La Russie a 56 bataillons de carabiniers ; l'Autriche-Hongrie compte 42 bataillons de chasseurs ; parmi ceux-ci le régiment des chasseurs de l'empereur (Kaiserjägerregiment), jouit d'une gloire bien méritée. La Suisse voudra peut-être supprimer ses carabiniers, et suivra en cela l'exemple de l'Italie, qui estime ses bersagliers ¹, et surtout ses alpini aptes au combat de montagne. Toutefois, nos troupes alpines seraient moins une infanterie légère dans l'ancienne acception du mot, qu'une nouvelle « arme spéciale ». Les particularités du terrain la rendent nécessaire, et l'on pourrait en quelque sorte la considérer comme une sœur de l'artillerie de montagne.

* * *

Après ces digressions historiques, revenons à l'objet de notre étude :

Pendant les guerres de Napoléon, la tactique du feu de

¹ Créée en 1836 par le général Alexandre de la Marmora, à l'imitation des « chasseurs de Vincennes », qui venaient d'être organisés en France par les soins et sous les ordres du duc d'Orléans, cette troupe d'élite fut en butte à de vives jalousies. Lorsque Victor-Emmanuel eut succédé à Charles-Albert, une cabale se forma contre le nouveau corps, dans lequel on affectait de ne voir qu'une troupe de parade, et dont les prétentions, disait-on, dépassaient de beaucoup la valeur. Alexandre de la Marmora, piqué, résolut d'édifier le roi. Celui-ci, quittant Gênes en chaise de poste, trouva le bataillon sous les armes à la porte de la ville ; il ne put s'empêcher d'en admirer la bonne tenue et l'air martial, salua, puis continua son chemin « au grand galop », assure M. Malo. Il fit ainsi *soixante-quatre* kilomètres, ne voulant s'arrêter que pour coucher. Mais quel ne fut pas son étonnement lorsque, en arrivant, le soir, à l'étape, il vit le même bataillon de bersaglieri, qu'il croyait avoir laissé à Gênes, rangé des deux côtés de la route et présentant les armes : Courant par monts et par vaux, franchissant les ravins, passant les torrents à gué, toujours coupant au plus court, ces braves soldats avaient, *en huit heures*, sans une halte, franchi la même distance que le roi lui-même, qui avait changé plusieurs fois de chevaux. Il va sans dire qu'après une épreuve aussi décisive, il ne fut plus question que d'augmenter le corps des bersaglieri... Des faits récents prouvent que ces soldats d'élite n'ont pas dégénéré et qu'ils ont conservé les traditions de leur origine (Abel Veuglaire : *l'Armée italienne*, « Bibliothèque universelle et Revue suisse », août 1897). (*N. d. T.*)

l'infanterie resta sensiblement la même et se maintint presque sans changement jusqu'après 1860. Le soldat-empereur avait reconnu qu'il était préférable d'avoir « une infanterie » unique plutôt que deux, trois ou même quatre variétés ou subdivisions de celle-ci ; il n'a cependant jamais renoncé à l'infanterie légère, purement et simplement destinée à la conduite du combat de tirailleurs. Son bataillon comprenait huit compagnies, dont deux au moins étaient exercées, comme « compagnies de voltigeurs », au combat en ordre dispersé. Jetés en avant en essais serrés, ces voltigeurs frayaient la voie aux colonnes de choc des grenadiers. Au reste, les armées de la République n'avaient pas, à proprement parler, de règlement pour l'emploi des tirailleurs ; sous l'empire, Napoléon laissait à chaque colonel de régiment le soin d'élaborer des instructions faisant plus ou moins règle pour le combat en ordre dispersé.

Toutefois, Brandt a raison lorsqu'il dit : « Le combat en » tirailleurs, était à l'origine une imitation de la chasse à » l'homme ; dont la nouvelle tactique emprunta les procédés » aux sauvages de l'Amérique, mais ce genre de combat est » devenu si savant et si « raffiné » (überkünstet), que son » principe même a disparu et qu'il n'est resté qu'une pratique » bâtarde sans rapport avec son origine première. »

Nous verrons plus loin dans quel esprit de routine tomba cette « chasse à l'homme » et combien peu, à l'origine, elle était « savante » ou « raffinée ».

Dans les premiers temps des guerres de la Révolution, le combat de tirailleurs ne consistait, du côté des Français, qu'en pétarades, qu'en décharges, qu'ils faisaient d'ici, de là, « en grandes bandes », mais non pas sans succès¹. C'est ainsi que le

¹ Une citation du général Foy nous montrera l'esprit qui réglait l'emploi de la colonne d'attaque de bataillon pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire :

« On entamait l'action par une nuée de tirailleurs à pied et à cheval, lancés » suivant une idée générale, plutôt que dirigés dans le détail des mouvements ; » ils harcelaient l'ennemi, échappaient à ses masses par leur vélocité et à l'effet » de son canon par leur éparpillement. On les relevait afin que le feu ne languit » pas ; on les renforçait pour le rendre plus efficace...

» L'artillerie volante arrivait au galop et mitraillait à brûle-pourpoint. Le » corps de bataille s'ébranlait dans le sens de l'impulsion indiquée, l'infanterie » en colonne, car elle n'avait pas de feu à faire, la cavalerie intercalée par ré- » giments ou par escadrons, afin d'être disponible partout et pour tout. Quand » la pluie des balles ou des boulets commençait à s'épaissir, les soldats pre- » naient le pas de course, croisaient la baïonnette, les tambours battaient la

17 novembre 1794, les Français, complètement développés en tirailleurs, prirent aux Espagnols, à St-Lorenzo de la Maga, 77 redoutes, avec 250 bouches à feu ; c'est de la même manière qu'Augereau, à la Magdalena, chassa 30 000 Espagnols de 20 redoutes.

Cet emploi si fréquent d'épais essaims de tirailleurs, nécessairement soutenus par la lourde infanterie de ligne, continue jusque dans les dernières guerres de l'époque impériale. Ainsi, le 23 mai 1813, à Bautzen, contre les Russes, les divisions Pactod et Laurency étaient presque complètement formées en tirailleurs, et le 27 août de la même année, après la bataille de Dresde, à Ober-Frauendorf, Marmont fit avancer en tirailleurs toute une brigade.

A Hanau, encore, le 30 octobre 1813, nous voyons deux divisions exclusivement employées au combat en ordre dispersé. Le major Perrin-Solliers en fournit une nouvelle preuve ; il écrivait (numéro de juillet 1832 du *Spectateur militaire*) : « Dans la plupart des actions de nos brillantes » campagnes, nos troupes ont presque toujours été engagées » en tirailleurs ». A dire vrai, à cette époque, on trouverait difficilement des traces d'un « raffinement ». L'attaque, certainement confuse, de divisions entières s'avancant en tirillant, ressemblait davantage à la méthode de combat des Indiens de l'Amérique du Nord qu'à celle de troupes bien disciplinées.

Une telle négation des principes de la tactique du combat par colonnes, tactique encore fort appréciée à cette époque, amena, même dans l'armée française, une réaction malheureuse. Dans plusieurs affaires, les chefs français renoncèrent à employer les tirailleurs dans l'attaque. Ainsi, en 1806, au combat de Maida, le premier régiment léger, pour prendre d'assaut les positions des Anglais, traversent l'Amato en colonnes serrées. Dès la première salve des Anglais, 27 officiers et la moitié des soldats sont mis hors de combat ; le reste s'enfuit dans un désordre complet. Plus tard, le 28 juillet 1813, à Pampelune, les attaques des 5000 hommes du corps de Soult, échouèrent d'une façon analogue. Le 16 mai

» charge, l'air retentissait des cris mille fois répétés : En avant ! En avant ! ... »

Tel était le mode d'action des premiers temps de la Révolution ; quoique les formations se soient régularisées plus tard, l'esprit est resté le même ; c'était quand la pluie des balles et des boulets commençait à s'épaissir, que les soldats prenaient le pas de course et se précipitaient en avant : ils n'attendaient pas pour cela d'avoir obtenu « la supériorité du feu ». (N. d. T.)

1811, à Albura, l'assaut que livrèrent plusieurs régiments français en colonnes de division (pelotons), leur coûta, en moins de 20 minutes la moitié de leurs combattants.

D'autre part, les adversaires de la France avaient songé à s'approprier la tactique du combat de tirailleurs. Les Impériaux l'employèrent pour la première fois pendant la campagne de 1806 et non sans succès ; en 1812, les Russes essayèrent timidement des formations de combat en ordre dispersé ; le règlement de la même année pour l'infanterie prussienne, en donne, noir sur blanc, en termes concis, les règles principales.

L'emploi utile des lignes de tirailleurs dans le combat allait dépendre des perfectionnements du fusil. Napoléon fut encore le premier qui examina d'un peu près cette importante question. Déjà en 1800, il institua une commission chargée d'introduire des améliorations au « fusil de munition » de l'infanterie, modèle de 1777. Toutefois, cette commission borna ses travaux à quelques changements dans la garniture et à la douille de la baïonnette. Mais en 1809, par contre, le célèbre armurier, colonel Pauly¹, proposa un fusil se chargeant par la culasse, dont toutes les parties de la culasse, à l'exception du chien, étaient logées dans l'intérieur du canon et où était pour la première fois, pratiquement réalisé, le principe d'une cartouche unique².

¹ Bernois d'origine, né à Genève, le colonel Pauly s'était glorieusement distingué lors de l'invasion de 1798. Le célèbre Dreyse, le réformateur des armes à feu portatives, l'inventeur du fusil à aiguilles, avait travaillé quelque temps sous sa direction.

² L'invention du « fusil à percussion » a pour origine l'emploi du fulminate de mercure comme amorce, et cet emploi est dû aux progrès modernes de la chimie. Les premières recherches chimiques relatives aux composés détonnants remontent à 1699, et elles sont dues à Pierre Boulduc ; Nicolas Lemery fit, de 1712 à 1714 des recherches sur le même sujet ; Bayen, pharmacien en chef des armées sous Louis XV, fit connaître, en 1774, le *fulminate de mercure* et ses propriétés explosibles, mais on n'eut pas l'idée, à cette époque, d'employer ce fulminate, d'une manière quelconque, dans les armes à feu. Ce ne fut qu'après les recherches de Fourcroy et de Vauquelin sur le même sujet, et surtout après celles de Berthollet, entreprises en 1788, pour remplacer dans la poudre à canon le salpêtre par le chlorate de potasse, que l'attention se tourna de ce côté-là. Berthollet découvrit « l'argent fulminant ». Un certain nombre de savants s'ingénierent à découvrir de nouvelles compositions fulminantes. En 1800, l'Anglais Howard, reprenant les expériences de Fourcroy et Vauquelin, réussit à préparer une poudre extrêmement explosible, composée de fulminate de mercure et de salpêtre, et qui possédait toutes les qualités requises pour remplacer la « poudre d'amorce » dans les armes à feu : le fulminate de mercure a porté longtemps le nom de « poudre d'Howard ».

C'est un armurier écossais, nommé Alexandre Forsith, qui eut, le premier,

Le mécanisme était-il trop compliqué ou trop délicat pour des doigts grossiers de soldats, ou l'empereur ne fut-il pas assez perspicace pour mesurer toute la portée et toute l'importance de l'invention? nous l'ignorons; mais le modèle Pauly ne fut jamais l'objet d'un examen ni d'essais sérieux¹.

Déjà en 1800, la Prusse avait introduit quelques réformes dans le domaine de la technique des armes. Cette année-là fut introduit dans la garde le « fusil Nothardt », dont la balle avait un calibre de 15.69 mm.

Quant aux détails de construction, relevons seulement ceux-ci²: Le guidon en laiton était fixé sur le canon, et le canon maintenu sur le fût par des tenons; la lumière était conique; sur l'écrou de bas se trouvait une hausse fixe. Ce modèle fut

l'idée de fabriquer un fusil fondé sur la propriété des composés fulminants de s'enflammer par le choc. En 1807, il prit son premier brevet pour un « fusil à percussion » qui contenait 40 amorces, mais il eut beaucoup de difficultés à le faire adopter, et il ne dépensa pas moins de 250 000 fr. pour le faire connaître et en démontrer les avantages.

Le fusil du colonel Pauly était aussi à percussion, mais il différait notablement de celui de Forsyth: il se chargeait par la culasse (culasse à bloc vertical); la cartouche portait à son extrémité une amorce fulminante composée d'une petite lentille de fulminate de mercure. Le jeu de la détente lançait une petite tige de fer qui venait frapper l'amorce et l'enflammait. Trente ans plus tard, le fusil Pauly reparut sous le nom de « fusil à aiguille ». (*N. d. T.*)

¹ En 1812, le colonel Pauly, par l'introduction de nouvelles dispositions, créa le « fusil à percussion » — improprement appelé aussi « à piston » — qui devait demeurer si longtemps en faveur. Il supprima tout l'ancien système de la batterie du « fusil à silex », le chien, la batterie, le bassinet; tout se réduisit à un simple tuyau d'acier nommé « cheminée », communiquant avec la lumière. Le chien des « armes à silex » était remplacé par un petit marteau de forme recourbée. Le choc de ce marteau sur un grain d'amorce que l'on posait avec précaution sur l'orifice supérieur de la cheminée, déterminait l'inflammation de la charge. En pressant du doigt sur la gâchette, on faisait tomber le marteau. Cette arme offrait certains inconvénients: lors du tir il se produisait un crachement de l'amorce qui le rendait dangereux; d'autre part, l'amorce, simplement posée sur la cheminée, s'échappait souvent sans qu'on s'en aperçût, ce qui produisait de nombreux *ratés*. Néanmoins, l'élan était donné; tous les esprits se tournèrent vers l'étude des armes à percussion, si bien que, dès 1820, c'étaient les seules armes usitées à la chasse.

En 1818, un armurier anglais, Joseph Eggs, imagina de placer la composition fulminante au fond d'une petite cuvette en cuivre rouge: la capsule était inventée. En 1819, un arquebusier nommé Dégoubert introduisit la capsule en France et Prélat y apporta de très grands perfectionnements. Cette innovation, si minime en apparence, détermina l'application du système percutant aux armes de guerre. (*N. du T.*)

² Voir J. Schön: *Geschichte der Handfeuerwaffen*, Dresde, 1858.

généralement introduit dès 1808 avec le calibre de 16.83 mm. Afin d'alléger la baguette et de pouvoir quand même l'utiliser des deux bouts, on l'amincit au milieu; le guidon fut placé sur l'anneau supérieur, et les tenons transformés en anneaux de laiton. Le fusil pesait 4.09 kg., la balle, 26.3 gr., la charge de poudre, 9.7 gr. Comme plus tard le fusil à aiguille Dreyse, le « fusil Nothardt » modifié fut adopté par la plupart des petits Etats de l'Allemagne du Nord.

L'Autriche-Hongrie conserva jusqu'en 1829 son ancien fusil, qui, sans hausse et sans guidon, avec un calibre de 17.58 mm., tirait une balle de 24.3 gr. avec une charge de 11 gr. de poudre. Par contre, les « chasseurs » avaient une arme plus légère, dite « fusil de chasseur » (*Jägerflinte*), du calibre 17.8 mm., avec hausse fixe et guidon fixé sur le canon.

Enfin une grande diversité régnait, pendant cette période, dans l'armement des « mousquetaires » (*Stutzenjäger*). Les hommes n'étaient, la plupart du temps, astreints à aucun modèle normal; souvent les Etats eux-mêmes adoptaient en même temps des carabines de modèles différents. Du reste, jusque vers 1840, on chargeait généralement les armes avec de la poudre non renfermée dans des cartouches et à la balle forcée ou à calpin. Ce n'est que plus tard que les cartouches furent adoptées. En 1809, on commença, en Prusse, à faire dans ce sens des essais en grand, spécialement avec les trois modèles suivants: 1^o Carabine de Potsdam (*Potsdamer Büchse*): hausse fixe à deux lamelles; guidon et garniture en laiton; charge, 17.308 gr.; — 2^o Mousqueton des chasseurs d'Autriche (hausse graduée à 75 m., 150, 187.5 et 262.5 m.; guidon en laiton, tenons); — 3^o Carabine des chasseurs russes. — Voici la caractéristique de ces armes:

	Calibre mm.	Nombre de rayures	Tours	Poids kg.	Longueur m.
1 . . .	14.64	8	5/4	4.320	1.130
2 . . .	13.9	7	3/4	3.450	0.9307
3 . . .	17.79	8	5/4	3.445	0.9293

Le mousqueton autrichien¹ donna de relativement bons

¹ *Règlement impérial d'exercice de 1807/1808*: La compagnie de chasseurs avait 120 hommes dont 21 étaient armés de mousquetons; les autres avaient des fusils de chasseurs, fusils dont la plus grande portée était d'environ 120 m. Pour la charge rapide, chaque porteur de mousqueton avait sur soi 12 douilles de cartouches en laiton contenant, séparés, poudre, balle et calpin. De plus, ils devaient eux-mêmes préparer la munition et, en campagne, avoir toujours 100 coups à disposition.

résultats. Mais on sourit en constatant ce que l'on appelait alors de « bons résultats ». Ainsi : Un « bon chasseur » devait, à 80 m., mettre tous ses coups dans une cible de 4 m.². ; à 160 m., il devait en mettre le plus grand nombre dans une cible de 6 m.², et à 240 m., le tiers dans une cible de 8 m.².

(En 1826, date importante dans l'histoire des armes à feu portatives, Gustave Delvigne, alors sous-lieutenant au 2^e régiment d'infanterie de la garde royale, fit entrer le *fusil rayé* dans le domaine de la pratique.

Depuis longtemps déjà on connaissait les armes portatives rayées, pour lesquelles on avait adopté la désignation de « carabines ». Imaginées en Allemagne au XV^e siècle par Gaspard Zollner, de Vienne, dit-on, elles n'avaient jamais cessé d'y être dès lors en usage. Aux rayures droites, qui étaient sans effet, Auguste Kotter, de Nuremberg, substitua, dans la première moitié du XVI^e siècle, les rayures inclinées. Tandis qu'en Allemagne, en Pologne, en Russie, en Suède, des régiments entiers étaient armés de carabines, il faut aller jusqu'en 1793 pour en trouver en France, où le premier modèle d'arme rayée adopté fut la « carabine de Versailles ». L'âme de cette carabine était sillonnée de 7 rayures hélicoïdales, d'une profondeur de 6 à 8 dixièmes de millimètres seulement. La bouche en était évasée, pour faciliter le chargement, qui se faisait à balle forcée et de la façon suivante : On enveloppait la balle d'un *calepin* ou *calpin* (morceau de peau ou d'étoffe coupé en rond et enduit d'une substance grasse, afin de faciliter le glissement du projectile dans le canon); puis on la frappait à l'aide de la baguette et du maillet. Elle prenait ainsi l'empreinte des rayures, ne pouvait s'échapper qu'en prenant le pas de l'hélice et sortait avec un rapide mouvement de rotation sur elle-même. La « carabine de Versailles » fut abandonnée douze ans à peine après son adoption, c'est-à-dire en 1805. (Voyez L. Figuié : *Les armes à feu portatives*.) Gustave Delvigne trouva le moyen de « forcer la balle sans l'aide du maillet. Il présenta sa carabine au ministre de la guerre, qui la renvoya à l'examen d'une commission militaire; celle-ci l'estima impropre à satisfaire à un service de guerre et déclara qu'on ne pouvait songer à en doter l'armée. On lui reprochait entre autres de s'encrasser trop rapidement. (On fit le même reproche au « fusil Robert ».) Delvigne ne se tint pas pour battu; il entama par les journaux et par des brochures une polémique qui se termina par le triomphe de ses idées (Voir : Delvigne, *Notice historique sur l'expérimentation et l'adoption des armes rayées à projectiles allongés*. Paris, in-8°, 1860.) Son insistance et ses démarches aboutirent, en 1833, à une série d'expériences faites à Vincennes, sous la direction de M. de Pontcharra, lieutenant-colonel d'artillerie et inspecteur des manufactures d'armes, et ayant pour but « la création d'un fusil de rempart rayé, basé sur le système Delvigne ». Delvigne avait réduit les dimensions primitives de sa carabine pour en faire un « fusil rayé à l'usage des troupes ». Il lui donna le calibre de 15 mm. (celui du fusil ordinaire était de 17.5 mm.), un poids de 3.5 kg. et une balle cylindro-conique de 25 gr. M. de Pontcharra, qui présidait la commission, modifia le système Delvigne par l'adaptation à la balle d'un sabot cylindrique en bois, sur lequel le projectile venait se reposer, sabot inauguré et proposé dès 1827 par Bruneil, arquebusier de Lyon, en même temps qu'un fusil à batterie qui, après de nombreuses retouches, était devenu le « fusil modèle 1840 » (non rayé). M. de Pontcharra imagina en outre de clouer sous le « sabot » un « calepin » de serge graissé, ce qui forçait la balle et rendait moins rapide l'encrassement du canon.

En 1837 fut créée, pour l'armement d'un « corps de tirailleurs » dont le maré-

chal Soult réclamait l'organisation, une petite carabine dite « à la Pontcharra », portant à 300 mètres, tirant assez juste, moins lourde que le fusil d'infanterie, parce qu'elle était plus courte, se chargeant facilement, s'encrassant peu, n'ayant qu'un assez faible recul et pouvant être munie de la baïonnette. On en dota un « bataillon de tirailleurs » qui fut créé à Vincennes en 1838 et envoyé en 1839 en Algérie sous le nom de « chasseurs de Vincennes ». La création du « bataillon de chasseurs de Vincennes » était due à l'influence du duc d'Orléans, qui s'était constitué le protecteur de Delvigne.

Les services que rendirent en Afrique les chasseurs de Vincennes furent décisifs, si bien que l'on décida immédiatement l'organisation de dix bataillons de ces tirailleurs. Le duc d'Orléans fit adopter pour leur armement les projectiles allongés, dont il connaissait la supériorité sur la balle sphérique, et il confia au capitaine d'artillerie Thiéry la mission de fixer le modèle de la « carabine » à mettre entre les mains des dix bataillons de chasseurs, qui prient alors le nom de « chasseurs d'Orléans ». Malheureusement, le capitaine Thiéry ne connaissait pas suffisamment la question pour mener l'entreprise à bonne fin. Il fit construire 14 000 carabines avec une rayure trop peu inclinée, si bien que, essayées au camp de St-Omer, où l'on avait réuni les nouveaux bataillons des « chasseurs d'Orléans », elles donnèrent les plus mauvais résultats : on en revint immédiatement à la balle sphérique. Delvigne nantit alors l'Académie des sciences, et le 6 juillet 1844, le célèbre astronome Arago, faisant connaître le résultat des expériences auxquelles il avait assisté en qualité de commissaire sur le champ de tir de Vincennes, déclara que « l'arme de M. Delvigne changera complètement le système de la guerre ». « Elle en dégoûtera peut-être, ajoutait-il, et pour ma part, je n'en serais pas fâché. » La première partie de la prophétie d'Arago s'est accomplie ; l'autre ne semble pas près de se réaliser. A 500 m., M. Delvigne avait mis dans la cible 14 balles sur 15 ; à 700 m., 7 balles sur 9 ; à 900 m., 2 balles sur 3.

On eut encore, en 1842, la « carabine à tige » du lieutenant d'artillerie Thouvenin, dans laquelle la poudre occupait l'espace annulaire laissé dans l'âme autour d'une tige d'acier vissée au fond de l'âme. On adopta, en 1844, pour la « carabine à tige », une balle cylindro-ogivale, dite « oblongue primitive ». Avec cette arme, on mettait à 800 m. 33 balles sur 100 dans une cible de 5 m. de large et haute de 2 ; à 1300 m., on mettait encore 8 balles sur 100, dans une cible de 10 m. de large. A 100 m., la balle traversait 5 panneaux en bois de peuplier de 22 mm. d'épaisseur, placés de suite et parallèlement à 50 cm. de distance ; et 127 balles sur 300 touchaient encore le but après avoir traversé cet obstacle ; à 1300 m., elles traversaient encore 2 panneaux et faisaient une pointe sur le troisième. En 1846, la supériorité de la carabine Thouvenin-Minié-Tamisier étant bien établie, cette arme fut adoptée pour l'armement des chasseurs d'Orléans, sous le nom de « carabine modèle de 1846 ».

On s'occupa immédiatement après de transformer le vieux fusil à âme lisse, en usage dans l'infanterie française, en « fusil rayé à tige », lequel, à la suite de nouvelles expériences, fut donné aux « zouaves ». Minié, perfectionnant une idée émise en 1835 par l'arquebusier anglais Greener, créa la « balle à culot ». En 1851 et 1852, quatre régiments d'infanterie furent dotés de la carabine où la tige était supprimée par l'adoption de la balle à culot. Toutefois, l'adoption de cette balle resta à l'état de projet : on lui reprochait son poids considérable (49 gr.) et la difficulté de sa fabrication. Minié imagina alors la balle évidée (36 gr.), que l'on adapta au fusil modèle 1854 de la garde impériale sous le nom de « balle évidée de la garde ». En 1857, on adopta pour toute l'infanterie française la balle modèle 1857, « à évidemment pyramidal, à base triangulaire, avec section des arêtes, du poids de 32 gr. ». (Voir Louis FIGUIER, *Les armes à feu portatives.*)

Les armes des autres pays que la France furent en général basées sur les principes mis en relief par Delvigne, Thouvenin, Minié, Tamisier, Nessler, etc. (*N. d. T.*)

(*A suivre.*)

La remonte de la cavalerie en Suisse.

La cavalerie suisse sera nationale, ou elle ne sera pas.
(D'ALBIS, 1883.)

INTRODUCTION

La remonte est l'opération militaire qui consiste à compléter en chevaux les effectifs diminués par suite des morts et des réformes. Cette opération, régulière dans les armées permanentes, ne se pratique, en Suisse, que pour la Régie fédérale, et, depuis la réorganisation de 1875, pour la cavalerie. Tout récemment, — en 1894, — on a acheté des chevaux destinés aux écoles de recrues de l'artillerie de campagne ; cet essai a été dès lors continué chaque année, et, en raison de ses attaches avec la remonte de la cavalerie et de la Régie, il nous forcera, malgré le titre de cette étude, à parler des trois catégories de remonte, qui actuellement s'opèrent en même temps et par les soins des mêmes commissions.

SYSTÈME DE REMONTE AVANT 1875.

Sans remonter à Divicon pour analyser le type du cheval monté par le guerrier de Gleyre, rappelons brièvement le système suivi pour la remonte de la cavalerie avant 1875.

Les recrues de cavalerie volontaires, désignées, dans certains cantons, par leur position sociale ou financière, ou même encore fournies par certaines circonscriptions, comme c'était le cas des *dragons vassaux* fournis à LL. EE. de Berne, se présentaient à l'avant-revue en petite tenue assis sur leurs montures, dans un équilibre plus ou moins stable. Les premières étaient facilement admises ; les autres, les montures, étaient examinées à fond et souvent refusées par une commission composée alors d'un officier supérieur de cavalerie, — généralement le chef d'arme cantonal, — du commissaire des guerres et d'un vétérinaire d'état-major. Les instructions données à ces commissions étaient nulles, et chacune d'elles jugeant approximativement, il en résultait une « macédoine »